

Le Bénin a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN)



Le Bénin a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN) au [UN Climate Change](#).

Le [Bénin](#) prévoit de réduire ses émissions cumulées de gaz à effet de serre de 20,15% sur la période 2021-2030.

Consultez l'intégralité de la [#CDN](#) mise à jour ici : https://lnkd.in/eKVbE_T5

La CDN révisée du Bénin prend en compte plusieurs nouveaux secteurs.

□ Pour l' [#atténuation](#), elle inclut des mesures dans le secteur des déchets,

□ Pour l' [#adaptation](#), le Bénin a intégré pour la première fois des objectifs sur la santé et le tourisme.

🔗 □ Plus d'informations sur la mise à jour de la CDN en [#Afrique](#) de l'Ouest prochainement ! Restez connectés !

[#climatechange](#) [#COP26](#) [#NDCs](#)

Révision du code de l'hygiène publique au Bénin : Les journalistes mieux aguerris pour accélérer le processus de plaidoyer

Les acteurs des médias pour l'eau, l'environnement et le climat ont été formés sur les enjeux de la révision du code de l'hygiène publique et la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. C'était dans la salle de conférence de l'Hôtel les Oliviers à Porto-Novo du 23 au 24 Août 2021.

Dans le cadre du processus de plaidoyer pour le vote de la proposition de loi visant l'actualisation du code de l'hygiène publique et de la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin, conduit par le Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement CANEA avec l'appui de Niyel, de la SNV et du Royaume des Pays bas, une vingtaine d'acteurs des médias de la presse écrite, en ligne et audio-visuel ont été réunis à un atelier. Objectif, amener ces derniers à mieux appréhender les enjeux de la relecture de la loi portant Hygiène Publique dans le combat pour l'hygiène et l'assainissement pour tous au Bénin d'une part, et la révision des mécanismes de tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin d'autre part.



Dans son allocution de bienvenue à ses pairs, William Apollinaire TCHOKI, Vice Président du Réseau des Acteurs des Médias pour l'Eau, l'Environnement et le Climat a salué cette volonté d'impliquer les professionnels des médias dans le processus de plaidoyer pour la révision du code de l'hygiène publique avant de rassurer les organisateurs du défi déjà relevé.

A sa suite et ouvrant l'atelier de formation, André ZOGO, Président du Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement (CANEA), est revenu sur le contexte de l'organisation de cet atelier. Il a fait cas de la situation difficile dans laquelle se trouve le sous secteur de l'hygiène et de l'assainissement au Bénin. Pour preuve, le Président du CANEA, a pointé du doigt la peine que subissent l'actualisation et le vote de la loi depuis 2010, alors que certaines de ses dispositions sont caduques et inadéquates. Il rajoute qu'il est aussi nécessaire de gérer l'eau en milieu rural et urbain à travers une tarification transparente et équitable.

Une formation riche en informations et en partage d'expérience

Les différents échanges qui ont meublés les deux jours de formation ont été animés par l'ingénieur Eau et Assainissement, Yadjidé A. GBEDO, l'expert Eau et Assainissement, Félix ADEGNIKA, l'expert en gouvernance,

Rachad ALIMI et le Président du RAMEC, Alain TOSSOUNON. Ces échanges ont tournés autour des termes du plaidoyer et ses principaux acquis, des enjeux et défis liés à l'hygiène et à l'assainissement de base dans le contexte des ODD. Sans oublier la présentation des insuffisances du code de l'hygiène publique, des innovations proposées dans la loi portant hygiène publique, de la contribution des acteurs des médias dans le plaidoyer pour l'HAB pour tous au Bénin et des enjeux du plaidoyer du CANEA pour une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. Les travaux de l'atelier se sont achevés à la suite du panel de discussion sur la tarification de l'eau en milieu rural et urbain au Bénin animé par la personne ressource Dr Cyrille ETEKA et l'expert en gouvernance Rachad ALIMI.

En clôturant l'atelier, le Président du CANEA a pour sa part invité les acteurs des médias à être vigilants sur la qualité et le sens des messages qui seront véhiculés prochainement. Rappelons que le CANEA est une plateforme qui rassemble les acteurs Non Etatiques actifs dans le secteur de l'eau et de l'hygiène au Bénin.

Bénin/Parakou: L'ONG Save Our Planet rend propre le carrefour Hubert MAGA



Très tôt ce matin du Samedi 17 Juillet 2021, les jeunes écologistes engagés dans la campagne #229EcoCitoyens de l'ONG Save Our Planet ont pris d'assaut le carrefour Hubert MAGA. Objectif, rendre propre et attrayant ce carrefour emblématique. Campagne de salubrité à Parakou/ONG Save Our Planet



A travers sa campagne #229EcoCitoyens, l'ONG Save Our Planet en collaboration avec Give 1 Project, AJEPAM, le Gouvernement des jeunes du Bénin et l'UNEUP, a pris d'assaut l'emblématique Carrefour Hubert MAGA situé à l'entrée de la grande ville du Nord Bénin, Parakou.

Objectif, rendre propre et attrayant cet espace qui en plus d'être une place publique porte le nom de celui à qui les béninois doivent la célébration de la fête du 1er Août, le père de l'indépendance du Bénin.



L'activité qui a connu la présence d'une trentaine de jeunes a démarré par les mots de bienvenue et d'encouragement respectivement du Chargé de Programmes de l'ONG Save Our Planet Bill AGASSOUNON, du partenaire Give 1 Project Faouziyatou BANI GANI, et du Représentant du Chef du 1er Arrondissement de Parakou.

Dans une ambiance faite de convivialité et de fierté éco-citoyenne, les jeunes hommes et femmes ont su bien manipuler leurs outils de travail, gants ; houes ; balaies ; râteliers ; pelles et coupes-coupes pour imprimer la marque de la propriété à ce carrefour de renom. Rassemblement des ordures dans un tricycle



Cette place autrefois gagnée par les mauvaises herbes, les sachets plastiques et des tas d'immondices, a été rendu propre par la détermination et l'engagement éco-citoyen des jeunes hommes et femmes mobilisés par l'ONG Save Our Planet. Un éco engagement sans faille



Il est à noter dans cette démarche que l'ONG Save Our Planet en collaboration avec Give 1 Project, AJEPAM, le Gouvernement des jeunes du Bénin et l'UNEUP a été soutenu par les autorités locales de Parakou dont la mairie qui a mis un tricycle à la disposition de l'activité et le Chef du 1er Arrondissement qui s'est fait représenté.



Pour rappel, la grande campagne de salubrité dénommée #229EcoCitoyens, lancée officiellement en 2019 avec les apprenants de l'Ecole Primaire Privée Trésor de la Pierre Angulaire, à Tindji, commune de Zakpota, continue d'impacter les communautés urbaines et rurales à la prise de conscience éco-citoyenne. Photo de famille #229EcoCitoyens

Pollution de la lagune de Cotonou à Enagnon :

L'application des textes à rude épreuve

La lagune de Cotonou qui est un chenal de plus de 4 km construit à l'époque coloniale pour relier le lac Nokoué à l'océan Atlantique, a vu ces dernières années, ses digues surpeuplées de manière illégale, favorisant les dépotoirs sauvages. Face à cette situation qui constitue une violation des dispositions de la loi portant gestion de l'eau qui garantit la protection des plans et cours d'eau contre toute forme de pollution, l'Etat est resté pendant longtemps impuissant. Mais, l'espoir d'une application ferme des textes de lois renaît avec l'opération de déguerpissement et d'assainissement des berges de la lagune pour une gestion durable de cette ressource vitale. Pourtant, la loi portant gestion de l'eau adoptée depuis plus d'une dizaine d'années, a fait des cours et plans d'eau, des ressources à protéger au Bénin. L'application des textes de lois pour la sauvegarde des ressources naturelles est en cause.



La lagune Cotonou polluée

Mardi 22 Juin 2021. Il est dix (10) heures 15 minutes au quatrième arrondissement de Cotonou plus précisément dans le quartier Enagnon. Assis dans la cour de maison entouré de sa famille, juste en face de la clôture d'un chantier d'aménagement, Romain Coffi suit une émission radiophonique. Cet autochtone autrefois pêcheur, confie n'avoir jamais réalisé une toilette, ni acheté une poubelle dans sa maison. « *Avant, nous creusions sur la berge pour nous mettre à l'aise* », nous confie-t-il.

Pourtant, cette lagune reste et demeure, une ressource en eau qui profite largement à cette frange de la population de Akpakpa-Dodomè. Avec ses potentialités à procurer des poissons qui constitue la principale source de revenus des hommes et des femmes du quartier Enagnon.

Tout comme les autres ménages à Enagnon, le ménage de Romain ne dispose pas de poubelles, ni d'un système normal de gestion des déchets ménagers. « *Nous avons pris l'habitude d'enfouir sur la berge et jetions régulièrement les déchets domestiques dans la lagune* », dixit Romain.

Ces déchets en majorité des plastiques, ont profondément mis à mal l'écosystème aquatique de ce milieu. En effet, la productivité en poissons de la lagune a diminué. Un fait que confirme Romain. « *Il nous est difficile de pêcher la moindre quantité de poissons sans qu'elle ne soit pas remplie des déchets plastiques* ». Une situation qui a conduit à une baisse de revenus et finalement à un abandon de la pratique de la pêche sur le plan d'eau. Aujourd'hui, Romain est devenu un vigile d'une structure privée de sécurité dans la ville de Cotonou.

Un peu plus loin de Romain se trouve une riveraine, une institutrice à la retraite, résidante à Enagnon depuis 1984 qui requiert l'anonymat. Bien consciente des risques sanitaires et environnementaux auxquels, ils sont exposés, elle ne pense pas que les populations de Enagnon soient les seules responsables de la pollution de la lagune.

En effet, explique-t-elle, la lagune par l'effet de la vague draine aussi une quantité plus importante de déchets en provenance du marché Dantokpa vers la berge de Enagnon. Une catastrophe écologique qui a longtemps duré sous les regards des autorités centrales et locales qui pendant longtemps, sont restés impuissants. Et ce malgré, les dispositions de plusieurs textes de lois qui garantissent la protection des ressources en eau.

Un désastre écologique préoccupant

Depuis 2002, l'étude portant sur « *l'évaluation de la pollution organique et bactériologique due aux excreta, aux eaux usées et aux déchets solides dans la lagune de Cotonou* », réalisée par Melkior O KOUCHADE a montré que cette ressource « *transformée en réceptacle de déchets de toutes sortes* », ne fait l'objet d'aucune gestion rationnelle ou efficace. Alors que le Bénin, depuis 1998, a adopté la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme approche de gestion des ressources en eau et depuis 2010, la loi 2010-44 du 24 novembre 2010, a intégré ses principes pour l'avènement d'une

gestion durable de l'eau.

En tirant la sonnette d'alarme à travers cette évaluation des risques, Melkior O KOUCHADE, invitait à réfléchir sur la maîtrise des problèmes que pose la gestion des déchets solides ménagers produits par les populations installées anarchiquement le long des berges et surtout ceux du grand marché Dantokpa. Car, soutient-il, ces déchets les eaux de la lagune connaissent une pollution organique et bactériologique. Les indicateurs de pollution ont été mesurés et ont permis d'établir la relation de cause à effet entre les rejets dans la lagune de fèces, d'ordures ménagères et d'eaux usées d'origine domestique et commerciale d'une part et le degré de pollution de ces eaux d'autre part.

Un cadre juridique encore inappliqué

Plusieurs textes de lois protègent la lagune de Cotonou et toutes les ressources naturelles de toute forme de pollution. L'article 15 de la loi n°98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, indique clairement que « *Nul ne doit émettre, déposer, dégager, rejeter ou permettre l'émission, le dépôt, le dégagement, l'écoulement ou le rejet dans l'environnement de contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par les lois et règlements...* ». L'article 28 va plus loin pour interdire tout déversement, écoulement, rejet, dépôt direct ou indirect de toute nature pouvant provoquer ou accroître la pollution des eaux.

Ainsi, tous les acteurs sont unanimes avec Dr Pulchérie Donoumassou, juriste environnementaliste pour dire que le Bénin dispose d'un cadre juridique « riche », favorable à la protection de l'environnement. De l'article 27 de la Constitution du 11 décembre 1990 à l'article 4 de cette loi, il est clairement indiqué que l'Etat veille à la protection de l'environnement, la restauration les sites dégradés et la surveillance en permanence de la qualité de l'environnement. Ce qui est en cause, c'est l'application des textes. Selon le technicien en assainissement urbain, Lignières SOSSOUHE, l'application des textes sur la gestion intégrée des

ressources en eau, particulièrement le principe Pollueur-Payeur n'est pas encore une réalité au Bénin et pour l'heure, les ressources en eau ne font pas encore l'objet d'une gestion durable et d'une valorisation.

L'aménagement de la berge, un début d'application des textes

En février dernier 2021, le gouvernement a décidé de reprendre les travaux d'assainissement des berges dans le cadre du projet d'assainissement des berges lagunaires de Cotonou qui date de 2003. Le ministère du cadre de vie et du développement durable a donc demandé aux occupants des berges lagunaires, de « déguerpir » en application de la loi portant gestion de l'eau qui stipule que l'eau fait partie du domaine public. « Pendant longtemps, la lagune a été notre poubelle mais nous avons cessé il y a trois mois, en raison de l'aménagement de la berge », témoigne un riverain de la berge lagunaire à Enagnon dans le 4e arrondissement de Cotonou.

Ainsi, plusieurs populations des quartiers populaires en bordure de la lagune ont été priées de quitter les lieux pour sauver les berges de la pollution. Les travaux d'aménagement ont été renforcés par la réalisation de toilettes publiques sur la berge. Également, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité dans le Grand Nokoué créée en novembre 2018 par l'État béninois, et qui met en œuvre le Projet de Modernisation de la Gestion des déchets solides ménagers, a dépêché des barques à ordures dans le quartier.

Aujourd'hui, le technicien en assainissement urbain, Lignièrès SOSSOUHE, se réjouit déjà de ces mesures mais invite au respect des normes dans la gestion des toilettes publiques ou privées pour éviter toute pollution par voie souterraine des eaux. Il reste que les mesures entreprises soient durables en application des textes pour que la gestion des ressources en eau soit effective et durable.

Megan Valère SOSSOU

Pollution dans les Collines : Une quantité importante de liquide inflammable dans le fleuve Ouémé

Le département des Collines qui ne s'est pas encore remis d'une situation d'ouverture de vanne du canal des eaux usées dans le fleuve ouémé par une société sucrière, est une fois de plus attaqué.



En effet, le Samedi 03 Juillet 2021, nos confrères de l'Agence Bénin Communication des Collines, nous informaient d'une

présence inquiétante de liquide inflammable dans l'un des affluents du fleuve ouémé au large de Logozohè, commune de Savalou.



Il s'agit d'un camion transportant de liquide inflammable qui allait dans le sens de Logozohè. Ce dernier s'était vu renverser dans le fossé près de la rivière. Conséquence, une quantité importante de liquide inflammable se retrouve dans la rivière. A en croire notre source, la situation a eu lieu suite à l'éclatement du pneu devant côté non chauffeur du camion.



Une pollution sanitaire et environnementale de plus qui mérite enquête et justice.

Des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE engendre une mort massive des produits halieutiques à Glazoué

Dans la note N°5H/863/CG/SG/SASSC/SA signée pour ordre du Maire, par le Premier adjoint au Maire, Dieudonné S. AGBARA, ce 1er juillet 2021, le Maire de la commune de Glazoué alerte ses populations sur un fait de pollution.

Comptant sur l'esprit de responsabilité de chacun et de tous pour préserver la santé publique, l'autorité communale porte à la connaissance de ses populations, que l'ouverture de vanne du bassin de rétention des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE dans le fleuve Ouémé engendre la mort massive des produits halieutiques (poissons et autres), que les populations riveraines consomment et commercialisent dans les localités et marché de la commune de Glazoué.

Par conséquent et dans le souci de préserver leur santé, le Maire invite les populations à s'abstenir, et ce jusqu'à nouvel ordre, de la consommation, de l'achat et de la vente des produits halieutiques issus de cette mort massive et faire large diffusion autour d'elles en abordant les risques encourus à cette fin.

En attendant que nous n'allions sur le terrain pour mesurer l'ampleur des dégâts ci-dessus énoncés et vu la complexité du réseau hydrographique dans le département des collines, nous appelons à une vigilance de toutes les populations des communes du département des collines.

Rappelons que la loi 2010-44 du 24 Novembre 2010 sur la gestion de l'eau en son article 52 interdit, « ...les actions

susceptibles de porter atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou d'affecter leur diversité biologique, sont réglementées et, dans le cas échéant, interdites ». Toute action contraire à l'une de ces dispositions est punie par la loi, d'une peine d'emprisonnement de deux (02) mois à douze (12) mois et d'une amende de cinq cent mille (500 000) à deux (02) millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Dans le viseur de la loi se trouvent, l'épandage de produits chimiques, les rejets de substances toxiques, le déversement d'eaux usées et le dépôt d'immondices ou de déchets domestiques ou industriels.



REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DES COLLINES
MAIRIE DE GLAZOUE



BP : 01 GLAZOUE
Tél : (00229) 51 95 40 95 / 95 53 52 95
Email : mairieglazoue@yahoo.fr

N°5H/ 863 /CG/SG/SASSC/SA

Glazoué, le 1^{er} Juillet 2011

COMMUNIQUE RADIO

(A diffuser trois fois par jour et en trois langues, Idaasha, Mahi et Français)

Le Maire de la commune de Glazoué porte à la connaissance des populations de la commune de Glazoué, que l'ouverture de vanne du bassin de rétention des eaux usées du canal de l'usine SUCOBE dans le fleuve Ouémé engendre la mort massive des produits halieutiques (poissons et autres), que les populations riveraines consomment et commercialisent dans les localités et marchés de la commune de Glazoué.

Par conséquent et dans le souci de la préservation de leur santé, le Maire invite les populations à s'abstenir, et ce jusqu'à nouvel ordre, de la consommation, de l'achat et de la vente des produits halieutiques (poisson et autres) issus de cette mort massive et faire large diffusion autour d'elles en abordant les risques encourus à cette fin.

Pour toute information, prière contacter le médecin-chef de la commune de Glazoué ou le commissariat de police le plus proche.

Le Maire compte sur l'esprit de responsabilité de chacun et de tous pour préserver la santé publique.



Pour le Maire et PO,
Le Premier Adjoint au Maire,

Dieudonné S. AGBARA

Communiqué de l'autorité communale

Vulgarisation des textes, politiques et lois sur l'eau, l'environnement et le climat en Afrique de l'ouest et au Bénin: les journalistes s'engagent

Il a été organisé à l'attention des femmes et hommes des médias du Bénin, un atelier national sur la vulgarisation des politiques, lois et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat au Bénin. C'était du lundi 21 au mardi 22 Juin 2021 dernier à l'Hôtel du Lac (Cotonou).

Megan Valère SOSSOU



Photo de famille Atelier PNE/UICN PACO/GWP/A0

L'exacerbation des événements climatiques extrêmes dont la sécheresse et les inondations en Afrique de l'ouest, conséquences du réchauffement climatique, justifie l'organisation d'un atelier national au profit des médias au Bénin.

Cette rencontre organisée conjointement par le PNE Bénin, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à travers son Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale (UICN PACO) et Global Water Partnership Afrique de l'ouest (GWP/AO) dans le cadre du Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale a reçu le financement de l'Agence Suédoise pour le Développement International.

Elle a impliqué une quinzaine de femmes et hommes des médias, venus de tous les départements du Bénin à la vulgarisation des politiques et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat au Bénin.

A l'ouverture, André ZOGO, Secrétaire Exécutif du Partenariat National de l'Eau, a salué l'accompagnement et l'implication de l'UICN PACO dans le renforcement des capacités des Hommes des médias.

Prenant la parole, au nom de l'Unité de Coordination de l'UICN PACO, Ludovic Aristide TAPSOBA justifiant l'initiative par la nécessité de concerter les acteurs dans la vision d'une gestion rationnelle des ressources naturelles en Afrique occidentale, a encouragé les participants à donner de bonnes orientations et des propositions réalistes et réalisables afin d'accompagner la mise en œuvre du Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale.



Les officiels à l'ouverture de l'atelier
Représentant le ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable à cette circonstance, Jeanne AKOHA a remercié les différents partenaires à l'évènement sans oublier de rappeler le rôle crucial que doivent jouer les journalistes dans la compréhension des textes, et lois et politiques liés à l'eau, l'environnement et le climat au Bénin.



Les journalistes en session de travail
Les différentes communications sur les problématiques liées à l'eau, l'environnement et le climat en Afrique de l'ouest et au Bénin, le cadre légal et politique sur le changement climatique, sur l'eau en Afrique de l'ouest et au Bénin ont meublé les acquis des participants.



Photo de famille Atelier PNE UICN PACO GWP A0

Tout en s'engageant pour une large vulgarisation des politiques et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat, les femmes et hommes des médias participants ont su produire des messages et articles de presse écrite, audio et audiovisuelle.

Selon Romain Dékadjevi, journaliste à Radio Tokpa, c'est un renforcement de capacité qui vient à point nommé pour mieux sensibiliser les populations et les décideurs sur les politiques et textes adoptés sur l'eau, le climat et l'environnement.

Les participants qui ont reçu leurs attestations de participation, sont sortis de cette rencontre mieux aguerris pour informer, sensibiliser et mobiliser les populations et décideurs sur les politiques, textes adoptés et lois sur l'eau, le climat et l'environnement au Bénin et dans l'Afrique de l'ouest.

Economie circulaire: Un moyen efficace pour le développement durable en Afrique

Face aux risques économiques et climatiques, l'Afrique, doit plus que jamais penser à son avenir. L'économie circulaire est ainsi prise comme un moyen de faire progresser le continent vers une durabilité socioéconomique et environnementale.



La gestion des déchets, l'émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air, du sol, de l'eau, les impacts dangereux sur la santé sont entre autres principaux enjeux de l'Afrique. Alors que le modèle économique linéaire (extraire – fabriquer – consommer – jeter) sur lequel repose le monde depuis la révolution industrielle n'a pas facilité la situation mais trouve aujourd'hui ses limites faces aux risques climatiques et à l'épuisement des ressources non renouvelables, l'économie circulaire s'avère donc être l'alternative adéquate. Elle apparaît comme un modèle économique plus durable, limitant le gaspillage des ressources (matières premières, énergie, eau)

et la production de déchets par le recyclage et le réemploi.

Le concept de l'économie circulaire englobe la réduction de notre empreinte sur l'environnement mais a également pour objectif de créer de la valeur sur le plan social et économique. En résumé, l'économie circulaire est en quelque sorte » faire mieux avec moins de ressources « .

En Afrique, bien que le principe circulaire existe depuis des générations, le développement vers un avenir plus durable se fait très lentement malheureusement, d'autant plus que les acteurs peinent à s'impliquer et qu'il n'y a pas assez de pouvoir qui soutiennent.

L'agriculture, l'électricité, l'agro-alimentaire, les infrastructures urbaines, le transport, le plastique, les industries sont autant de secteurs qui offrent des opportunités économiques dans une économie circulaire pouvant améliorer les moyens de subsistance et réduire la pauvreté.

L'utilisation du biogaz, l'agroécologie, la valorisation des déchets agro-alimentaires, le compostage, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, la production écologique, sont là quelques initiatives qui sont en train d'être prises en en Afrique et au Bénin afin d'assurer la transition vers une économie plus circulaire.

Une collaboration entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les consommateurs représente un facteur essentiel pour y parvenir de façon efficiente.

Oslyde Cham LANGANFIN GLÈLÈ